# POUR GAGNER DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE, SE PRÉSENTER AVEC LA CGT !

**En France, les salaires n'augmentent pas suffisamment pour faire face à la hausse des prix. Mais les *études scientifiques le montrent** : là où un syndicat est présent et permet aux salarié·es de s'organiser et de se mobiliser collectivement, ils et elles gagnent des augmentations de salaire, d'autant plus quand la CGT est présente.**

**S'organiser dans son entreprise et se présenter sur des listes CGT c'est la garantie de pouvoir négocier son salaire au travers des négociations annuelles obligatoires (NAO).**

**En 5 étapes vous pouvez créer les conditions pour gagner des hausses de salaire avec vos collègues.**

## 1. Pour gagner des augmentations de salaire, on choisit la CGT

***Pourquoi choisir la CGT ?***

- La CGT c'est un réseau de syndiqué·e dans tous les territoires et toutes les professions, qui s'organisent et se forment pour gagner de nouveaux droits.
- À la CGT, **nous construisons les revendications** en consultant nos collègues et nous élaborons ensemble toutes les étapes jusqu'à la conclusion des négociations.

Syndiquez-vous [1]
ici

***Vous pouvez contacter la CGT pour être accompagné·e dans vos démarches.***

- L'union départementale CGT correspondant au département dans lequel est située votre entreprise. La CGT de votre territoire vous mettra en relation avec les syndiqué·es de votre bassin d'emploi (la CGT s'organise avec ses unions locales)

Trouver le contact [2]
ici

- La fédération professionnelle correspondant à la convention collective applicable dans l'entreprise. La fédération CGT vous mettra en relation avec les syndiqué·es de la même profession et des mêmes métiers

Trouver le contact [3]
ici

## 2. Pour négocier des augmentations de salaires, il faut un·e délégué·e syndical·e CGT et être « représentatif »

Lorsqu'il existe un·e délégué·e syndical·e, la direction a l'obligation d'ouvrir des négociations au moins une fois par an. Ce sont les « NAO ». La négociation se fait entre l'employeur et les délégué·es syndicaux·ales qui représentent les salarié·es.

Sans délégué·e syndical·e, il n'y a aucune négociation et l'employeur n'a pas d'obligation d'augmenter les salaires.

Pour pouvoir désigner un·e délégué·e syndical·e (un « DS ») il faut avoir récolté au moins 10 % des votes des salarié·es au 1er tour des élections du CSE. Dès sa désignation la CGT peut réclamer l'ouverture de négociations salariales.

## 3. Pour avoir un·e délégué·e syndical·e et être « représentatif », il faut présenter une liste CGT et qu'elle fasse le meilleur score aux élections professionnelles

- Lorsque la CGT n'est pas représentative dans l'entreprise, elle peut désigner un·e représentant·e de section syndicale (RSS) qui aura des droits (4h de délégation par mois) pour informer les salarié·es. L'objectif de ce mandat est de chercher à devenir représentatif en présentant une liste CGT au 1er tour des élections professionnelles.

***On s'organise, avec la CGT, pour gagner des augmentations de salaire***

- Lorsqu'un CSE existe dans l'entreprise vous pouvez constituer la liste CGT lors du renouvellement du CSE.
- Lorsqu'il n'y a pas de CSE dans l'entreprise, le ou la RSS nommé·e par la CGT ou l'organisation syndicale peut demander l'organisation d'élections**.
- Lors des élections professionnelles, plus la CGT sera forte, plus les votes seront nombreux pour les listes CGT, mieux elle pourra négocier.



### 4. Une fois représentative la CGT peut exiger l'ouverture de négociations et les préparer avec les salarié·es

Une fois désigné·e, le ou la délégué·e syndical·e peut exiger l'ouverture de négociations salariales. La CGT propose de nombreux outils pour construire la démarche avec vos collègues : modèles de courriers à envoyer à l'employeur, de consultation des salarié·es, de tract, affiches.

### 5. La CGT propose des outils pour s'organiser collectivement pour gagner des augmentations de salaire

Une fois les négociations ouvertes ou si la direction refuse de les ouvrir, la CGT vous accompagne avec ses outils pour gagner des augmentations de salaire avec ses collègues :

Un tutoriel [4]

Un guide de négociation [5]



**Les organisations territoriales et professionnelles de la CGT (union départementale et fédération) vous accompagneront pour que votre mobilisation soit gagnante.**

**Face à la hausse des prix et à la baisse de notre niveau de vie, nous ne sommes pas seul·e : organisons-nous avec la CGT pour gagner des hausses de salaire !**

**SOURCES**

[1] www.cgt.fr/syndicalisation/syndiquez-vous

[2] www.udcgt.fr

[3] www.cgt.fr/federations

[4] www.cgt.fr/tutosalaires

[5] www.cgt.fr/dossiers/guide-salaires-negocier-pour-gagner-dans-lentreprise

* La revue travail et emploi de 2021 shs.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2021-1-page-111?lang=fr&tab=resume

** Article L2314-8 du code du travail www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036262484

cgt.fr/salaires